



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

HERY-SUR-ALBY

Demande d'institution d'une servitude pour le passage de canalisations d'eaux usées, du chef-lieu Sud aux lieuxdits « Les Grands Prés » et « Le Crêt d'Héry ».

Avis d'ouverture d'enquête de servitude.

Le préfet de la Haute-Savoie informe le public qu'il a prescrit sur le territoire de la commune d'Héry-Sur-Alby, du chef-lieu Sud aux lieuxdits « Les Grands Prés » et « Le Crêt d'Héry », la tenue d'une enquête de servitude pour le passage de canalisations d'eaux usées.

Cette enquête se déroulera **du lundi 24 août au vendredi 11 septembre 2020 inclus.**

M. Christian FONTANILLES, responsable EDF en retraite, a été désigné pour exercer les fonctions de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées, en mairie d'Héry-Sur-Alby, les :

- lundi 24 août 2020, de 14 H 00 à 16 H 00,
- mercredi 2 septembre 2020, de 10 H 00 à 12 H 00,
- et vendredi 11 septembre 2020, de 17 H 00 à 19 H 00,

afin de recevoir leurs observations.

Durant la période fixée ci-dessus, le public pourra consulter le dossier d'enquête en mairie d'Héry-Sur-Alby aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public (soit le lundi de 14 H 00 à 16 H 00, le mercredi de 10 H 00 à 12 H 00 et le vendredi de 16 H 00 à 19 H 00), et consigner éventuellement ses observations sur les registres commis à cet effet ou les adresser directement, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie d'Héry-Sur-Alby, siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête sera également disponible sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie www.haute-savoie.gouv.fr.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour dresser le procès-verbal des opérations et pour l'adresser accompagné de son avis en préfecture.

En application de l'article R 152-7 du code rural se rapportant à l'article R. 131-7 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il est précisé « *que les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, [...] ou à défaut de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.* »

Pour le préfet,
La secrétaire générale,

Florence GOUACHE

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page :
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 -
74034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 www.haute-savoie.gouv.fr
courriel: pref-haute-savoie@haute-savoie.gouv.fr

Préfecture labellisée Qual-e-Pref depuis le 18 décembre 2019.
Module 1 – Relation générale avec les usagers
Module 7 - Communication d'urgence
en cas d'événement majeur

